REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°72-345 du 22 décembre 1972

portant rappel de l'Ambassadeur du Dahomey en Belgique et du Représentant du Da homey auprès de la C.E.E.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L 'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;

VU le Décret n° 72-279/PR du 26 Octobre 1972 portant formation du Gouvernement ;

VU le Décret n° 158/PR du 23 Mai 1967 portant nomination de Monsieur Laurent Cyrille FABOUMY en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire auprès du Roi des Belges et Représentant Permanent du Dahomey auprès de la CEE ;

LE CONSEIL DES MINISTRE ENTENDU,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Laurent Cyrille FABOUMY en qualité d'Ambassadeur du Dahomey en Belgique et de Représentant Permanent auprès de la Communauté Economique Européenne.

ARTICLE 2.- Le Ministre des Affaires Etrangères est chargé de l'application du présent décret qui prendra effet à compter du 31 Janvier 1973, sera publié et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à COTONOU, Le 22 décembre 1972

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Chef de Bataillon Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Affaires Etrangères

Chef de Bataillon Michel ALLADAYE

Ampliations : PR 6 - CS 6 - MAE 6 - CNI 1
Ministères 10 - SGG 4 - IAA-DCCT-DN-IGF-Gde
Chanc 5 - DB-CF-DC-Solde 4 - Trésor 4 -
DEP-Dtion Statistique 2 - JORD 1 Intéressé 1.-